

Liste rouge UICN des oiseaux nicheurs menacés de France métropolitaine (2008) : VU – Vulnérable (listé Circus aeruginosus)

# Réglementation Seul le texte officiel fait foi

# ■ Arrêté du 29 octobre 2009 : article 3

L'arrêté concernant le Busard des roseaux interdit entre autres toute destruction intentionnelle des œufs et des nids, ainsi que la destruction ou la perturbation intentionnelle des oiseaux. La protection de ses habitats (sites de reproduction et aires de repos) interdit toute intervention sur ces milieux particuliers à l'espèce et notamment tout type de travaux susceptibles de les altérer ou de les dégrader. Il est également interdit de détenir, de transporter ou de réaliser toute action commerciale avec des individus prélevés dans le milieu naturel.

Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et modalités de leur protection : http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021384277

# ■ Directive « Oiseaux » : annexe I

Le Busard des roseaux doit être pris en compte dans les évaluations des incidences des sites Natura 2000 désignés pour l'espèce.

Liste des zones de protection spéciale : http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/listeEspeces/circus+aeruginosus

Présence certaine
Présence probable
Absence probable
Absence liée à une disparition avérée
Pas d'information

- Pour tout projet, veuillez-vous renseigner auprès des organismes scientifique et technique compétents (établissements publics Onema, ONCFS; associations locales fédération de pêche, associations naturalistes...; bureaux d'études) ou vous rapprocher des services de l'État instructeurs de votre région (services chargés de l'environnement au sein des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DRIEE en Île de France) ou au sein des directions départementales des territoires).
- Guide "espèces protégées, aménagements et infrastructures", Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie http://www.developpementdurable.gouv.fr/Guide-especesprotegees.html
- Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Evaluation-des-incidences-sur-les-.html
- Les valeurs présentées dans cette fiche sont données à titre indicatif et peuvent varier en fonction des conditions climatiques, de l'altitude et de la latitude, et des caractéristiques propres à chaque population.
- Les phrases et les paragraphes cités entre guillemets sont issus des fiches espèces des Cahiers Oiseaux http://inpn.mnhn.fr/actualites/lire/606/ mise-en-ligne-des-cahiers-d-habitatsoiseaux

#### **H**abitats

#### ■ Généralités

« Le Busard des roseaux est plutôt inféodé aux milieux humides permanents ou temporaires de basse altitude. Il fréquente de préférence les grandes phragmitaies des étangs et des lacs, tout comme celles des marais côtiers, des salines abandonnées et des rives des cours d'eau lents. À l'occasion, il s'installe aussi pour se reproduire, dans des marais parsemés de boqueteaux. Au cours des dernières décennies, la colonisation de milieux de plus en plus secs a été observée : dunes, hauts de schorres ou à vocation agricole tels prairies de fauches (Normandie), champs de céréales (Nord-Pas-de-Calais) et à un moindre degré cultures de colza (Champagne-Ardenne, Poitou-Charentes), landes humides ensemencées de Pins maritimes (Aquitaine) et fourrés denses de ronces et d'ajoncs (îles de Bretagne) ».

# ■ Milieux particuliers à l'espèce bénéficiant de mesures de protection

Sites de reproduction : « les nids, volumineux dans la plupart des cas, sont construits au tréfonds de la végétation. » Bien que les roselières constituent l'habitat optimal de nidification, différentes formations végétales sont utilisées pour l'installation, comme les formations de massettes par exemple (*Typha* sp.), mais aussi de joncs (*Juncus* sp.) et de Cypéracées (*Scirpus* sp. ou *Carex* sp.). La hauteur et la densité des végétaux jouent un rôle important dans la sélection du site. « Ils sont rarement à découvert et sont alors réduits à une simple cuvette tapissée de radicelles et fétus de paille. De façon générale, tous ces nids sont installés à proximité du sol dans un environnement inondé ou seulement humide, voire sec. Ils peuvent être exceptionnellement construis sur des buissons ou des arbrisseaux, encore plus exceptionnellement au sommet d'un arbre élevé ». Les sites recherchés sont les moins exposés aux prédateurs terrestres (mammifères essentiellement) et à l'abri d'éventuels phénomènes d'inondation.

Utilisation des écosystèmes aquatiques : systématique

Aire de repos : la nuit, et particulièrement en période inter-nuptiale, les individus se regroupent en dortoir collectif. Ces gîtes nocturnes sont préférentiellement situés en milieu ouvert humide. Pendant l'hivernage (ou la migration) l'espèce utilise couramment des arbres comme gîtes nocturnes et la présence d'eau à proximité immédiate de ces derniers n'est pas un facteur déterminant pour l'installation des individus. D'une manière générale, les dortoirs ne comptent que rarement plus de deux ou trois dizaines d'individus ensemble.

Utilisation des écosystèmes aquatiques : occasionnelle

# ■ Autres milieux particuliers à l'espèce

**Alimentation :** « le Busard des roseaux, espèce qualifiée d' « opportuniste » se nourrit uniquement de proies animales. Il chasse à l'affût posé, en vol de repérage, en vol de poursuite, ou encore à la course au sol, des proies vivantes, en pleine forme ou blessées, mais il ne délaisse pas pour autant les proies mortes, les charognes et les œufs d'autres espèces d'oiseaux ».

Étant une espèce exclusivement carnivore, pour se nourrir le Busard des roseaux a besoin de zones ouvertes où il chasse principalement des rongeurs (en particulier les campagnols les années d'abondance), de petits oiseaux ou encore des amphibiens, parfois même, des poissons.

Utilisation des écosystèmes aquatiques : systématique

## ■ Types d'habitats associés selon les typologies EUNIS et Corine BIOTOPE

Code CORINE	Intitulé CORINE	Code EUNIS	Intitulé EUNIS
15	Marais salés, prés salés (schorres), steppes salées et fourrés sur gypse	A2.5	Marais salés et roselières salées littoraux
53.1	Roselières	C3.2	Roselières et formations de bordure de grands hélophytes autres que les roseaux
		D5.1	Roselières normalement sans eau libre
53.2	Communautés à grandes Laîches	D5.2	Formations à grandes Cypéracées normalement sans eau libre
53.3	Végétation à Cladium mariscus		
37.4	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes	E3.1	Prairies humides méditerranéennes hautes
37.1	Communautés à Reine des prés et communautés associées	E3.4	Prairies eutrophes et mésotrophes mouillées ou humides
37.2	Prairies humides eutrophes		

# Autres conditions environnementales nécessaires à l'accomplissement du cycle de vie

# ■ Aire de déplacement des noyaux de population

**Domaine vital**: l'étendue du domaine vital du Busard des roseaux est fonction principalement de la qualité des sites d'alimentation et de la ressource en proie disponibles. Il est généralement inférieur à 5 km² (mais plus étendu en hivernage), et englobe au moins une partie de la zone humide où le nid est installé, ainsi que les zones de chasse aux alentours (prairies, cultures...). En période de reproduction, le domaine vital des mâles est généralement beaucoup plus large que celui des femelles.

« Le Busard des roseaux ne présente généralement pas une forte densité de peuplement sur ses lieux de reproduction, les couples isolés étant plutôt la règle. Il arrive cependant qu'une forte concentration de reproducteurs soit observée sur une superficie réduite. Ainsi, dans les marais de Brouage (Charente-Maritime), jusqu'à 36 nids avec pontes sur 15,6 km² ont été comptés et une observation notée de nids avec pontes distants seulement de treize mètres issus de deux couples. Il est difficile malgré tout de parler de véritables colonies ».

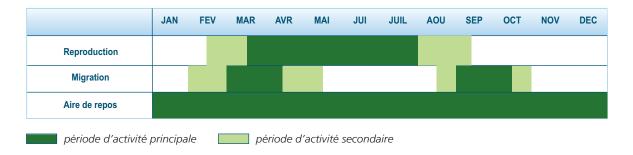
Déplacements : en période inter-nuptiale, les oiseaux nés en France ne présentent pas de comportement migratoire marqué. Mis à part dans le Nord et l'Est du pays, où les oiseaux s'éloignent des sites de reproduction, la majeure partie des reproducteurs hivernent sur place ou ne s'éloignent pas plus de quelques dizaines de kilomètres de leurs sites de nidification. De plus les juvéniles ont tendance à rester ou à revenir dans leur zone de naissance (comportement philopatrique très marqué) et les distances de dispersion sont réduites. « La migration postnuptiale intervient après une dispersion non directionnelle des jeunes oiseaux qui ont acquis leur indépendance. [...] Certains oiseaux venant du nord terminent leur migration en Péninsule Ibérique et en France, mais des hivernants séjournent au nord, dès la Hollande où les femelles seraient plus nombreuses que les mâles. »

**Obstacles :** « une des plus grandes menaces subies par le Busard des roseaux est la régression des vastes roselières du fait de leur eutrophisation ou encore de la présence de bétail bovin et équin. Localement une présence importante de Ragondin et de Rat musqué peut faire régresser les roselières. À cette énumération s'ajoute la destruction volontaire pure et simple des milieux humides et des massifs de cette hélophyte recherchée par le rapace pour déposer ses pontes. [...].

La sur-fréquentation à des fins halieutiques ou encore touristiques et le dérangement en période de nidification constituent une autre menace importante, notamment dans des zones autrefois délaissées ou plus ou moins inaccessibles. Le Busard des roseaux, réputé farouche, est particulièrement sensible aux dérangements de tous ordres ».

## ■ Phénologie et périodes de sensibilité

Les périodes sont données à titre indicatif et peuvent varier en fonction des conditions climatiques, de l'altitude ou de la latitude.



## Méthodes de détection

Alors que la plupart des rapaces nichent en hauteur (arbres, falaises), les busards ont pour spécificité de nicher au sol, au sein d'une végétation assez dense afin de se protéger d'éventuels prédateurs, ce qui rend leur détection difficile. La période d'installation est favorable au repérage, la parade nuptiale est en effet spectaculaire. Le mâle, qui décrit de longs vols en rotation autour de son territoire, effectue des piqués vers sa compagne, dont certains en spirale, et des pirouettes.

#### Sources d'informations complémentaires

En cas de difficulté d'activation des liens Internet, copier ce lien et le coller dans la barre d'adresse de votre navigateur Internet.

#### ■ Fiche d'information INPN

http://www.inpn.mnhn.fr/espece/cd\_nom/2878

# ■ Autres fiches et sources d'information

- Fiche espèce Cahiers Oiseaux http://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/Busard-desroseaux.pdf
- Site internet de la LPO pour la présentation, le suivi et la conservation des busards http://rapaces.lpo.fr/busards
- Cahier technique pour la surveillance des busards http://rapaces.lpo.fr/sites/default/files/missionrapaces/37/CT\_busards.pdf
- Le Busard des roseaux, une espèce adaptable ou spécialiste menacée ? Analyse des effets de l'habitat sur la reproduction, la dispersion et la survie. Mémoire de J.-F. Blanc pour l'EPHE (2012).

http://www.cebc.cnrs.fr/Fthese/PUBLI/Blanc.pdf

- Fiche espèce sur le site de la Liste rouge mondiale des espèces menacées [en anglais] http://www.iucnredlist.org/details/22695344/0

# ■ Autres espèces protégées possédant des habitats similaires

- Butor étoilé, *Botaurus stellaris* (Linnaeus, 1758) http://inpn.mnhn.fr/espece/cd\_nom/2473
- Busard cendré, *Circus pygargus* (Linnaeus, 1758) http://inpn.mnhn.fr/espece/cd\_nom/2887
- Busard Saint-Martin, *Circus cyaneus* (Linnaeus, 1758) http://inpn.mnhn.fr/espece/cd\_nom/2881
- Cygne tuberculé, *Cygnus olor* (Gmelin, 1803) http://inpn.mnhn.fr/espece/cd\_nom/2706
- Butor bonglios, *Ixobrychus minutus* (Linnaeus, 1766) http://inpn.mnhn.fr/espece/cd\_nom/2477
- Grèbe huppé, *Podiceps cristatus* (Linnaeus, 1758) http://inpn.mnhn.fr/espece/cd\_nom/965
- Hibou des marais, *Asio flammeus* (Pontoppidan, 1763)

http://inpn.mnhn.fr/espece/cd\_nom/3525

- Rousserole turdoïde, *Acrocephalus arundinaceus* (Linnaeus, 1758)

http://inpn.mnhn.fr/espece/cd\_nom/4198

#### Bibliographie consultée

Bavoux C., Burneleau G., Nicolau-Gullaumet P. & Picard M., 1994. Le busard des roseaux *Circus aeruginosus* en Charente-Maritime (France). VII: Déplacements et activité journalière des adultes en hiver. Alauda 62, 281–288.

**Dubois P.J. & Olioso G., 2008.** Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé, Paris, France.

**Fernández C. & Azkona P., 1993.** Human Disturbance Affects Parental Care of Marsh Harriers and Nutritional Status of Nestlings. The Journal of Wildlife Management 57, 602–608.

Stanevičius V., 2004. Nest-Site Selection by Marsh Harrier (Circus aeruginosus) in the Shore Belt of Helophytes on Large Lakes. Acta Zoologica Lituanica 14, 47–53.

Sternalski A., Bavoux C., Burneleau G. & Bretagnolle V., 2008. Philopatry and natal dispersal in a sedentary population of western marsh harrier. Journal of Zoology 274, 188–197.

Thiollay J.-M. & Bretagnolle V. (dir.), 2004. Rapaces nicheurs de France: distribution, effectifs et conservation, La Bibliothèque du naturaliste. Delachaux et Niestlé, Paris, France.

Yeatman-Berthelot D., Jarry G. & Société ornithologique de France (eds.), 1995. Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France, 1985-1989. Société ornithologique de France, Paris, France.

#### Informations sur la fiche

Version: octobre 2015

#### ■ Rédaction

Puissauve Renaud – MNHN, Service du patrimoine naturel

Legros Benoit – MNHN, Service du patrimoine naturel

# ■ Relecture

Comolet-Tirman Jacques – MNHN, Service du patrimoine naturel

#### ■ Citation proposée

Puissauve R. & Legros B., 2015. Fiches d'information sur les espèces aquatiques protégées : Busard des roseaux, *Circus aeruginosus* (Linnaeus 1758). Service du patrimoine naturel du MNHN & Onema.

#### ■ Photo

Saxifraga – Munsterman Piet





